PROCES-VERBAL

Conseil municipal
Jeudi 23 avril 2026
19h30 - Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-six, le 23 avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la mairie de Méré, sous la présidence de Monsieur Alain COLOMBI, Maire.

Conseillers présents :
M. Vianney BERNARD, Mme Monique BOURG, M. Serge NARDELLI, M. Jacques AMILHAT, M. Alain CISSÉ, M. François BONNUIT, Mme Véronique MOULARD, Mme Isabelle PRÉCLAIRE, M. Mathieu GSTACH, Mme Coralie VAVASSEUR, Mme Audrey DUPIN, M. Léo DUFNER, Mme Laura SCAZZOLA, Mme Mathilde MARTIN.

Conseillers absents représentés :
Mme Élodie HEIM, représentée par M. Serge NARDELLI
Mme Stéphanie du CRÉHU, représentée par M. Vianney BERNARD

Conseillers absents (jusqu'au point "attribution des subventions aux associations") suite à une réunion concomitante d'un syndicat intercommunale en tant que représentant de la commune :
(Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC))
M. Michel CORDONNIER (arrivée au moment du vote des subventions)
M. Jean GARNIER (arrivée au moment du vote des subventions)

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17 au début de séance, puis 19 à compter du point "Attribution des subventions aux associations".
Nombre de conseillers votants : 17 pour les délibérations examinées avant ce point, puis 19 pour les délibérations suivantes.

Secrétaire de séance : Mme Monique BOURG est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 30/03/2026.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Horaires de séance
Ouverture : 19h30
Levée de séance : 22h10.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal

Affaires générales

• Désignation du représentant de la commune à la Commission de contrôle des listes électorales – sujet retiré

• Désignation du représentant pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – sujet retiré
Le Conseil municipal ne procède pas à la désignation du représentant à la CCID.
Le point est reporté à une séance ultérieure.

• Désignation du référent déontologique

• Désignation du représentant de la commune à la CLECT

• Désignation de deux suppléants au SIARNC

• Nomination des représentants dans les organismes divers

• Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

• Autorisation d'ouverture de la micro-crèche n°2

• Choix du nom de la micro-crèche n°2

Finances

• Approbation du rapport financier de la CLECT

• Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2025

• Affectation du résultat 2025 au budget primitif 2026

• Attribution des subventions aux associations

• Vote des taux d'imposition 2026

• Adoption du budget primitif 2026

Questions diverses

Avant d'aborder le premier point inscrit à l'ordre du jour, le Conseil municipal procède directement à la reprise de la délibération du 20 mars relative à la composition du CCAS.

Ce point, qui n'avait pas été formellement annoncé en début de séance, est néanmoins examiné en priorité afin de régulariser la composition du conseil d'administration du CCAS.

DÉLIBERATION N° 2026/15 - FIXATION du NOMBRE de MEMBRES du CCAS et REPRISE DE LA PROCÉDURE d'ÉLECTION

Monsieur le Maire rappelle que le Code de l'Action Sociale et des familles impose que le conseil d'administration du CCAS soit composé d'un nombre pair de membres, répartis à parts égales entre les membres élus par le Conseil municipal et les membres nommés par le Maire.

Lors d'une précédente séance, 8 membres élus avaient été désignés, ce qui ne permettait pas de respecter la parité obligatoire.

Il est proposé :

• de fixer le nombre total de membres du conseil d'administration du CCAS à 14

• soit 7 membres élus et 7 membres nommés

• et de procéder à une nouvelle élection des membres élus au cours de la présente séance.

Résultat du vote : 17 pour, 0 contre, 0 abstention.

Élection des membres élus du CCAS

• Jacques AMILHAT
• Vianney BERNARD
• Monique BOURG
• Mathilde MARTIN
• Véronique MOULARD
• Laura SCAZZOLA
• Coralie VAVASSEUR

Résultat du vote : 17 pour, 0 contre, 0 abstention.

Nomination des membres extérieurs du CCAS

• Françoise BUSTARRET
• Dominique CHESNEAU
• Isabelle CISSE
• Alain MOLLE
• Valérie NARDELLI
• Blandine PARADAN
• Gérard ROQUAIN

Le Conseil municipal prend acte

DÉLIBÉRATION N° 2026/16 - DÉSIGNATION du RÉFERENT DÉONTOLOGIQUE

Le Maire rappelle que les collectivités doivent désigner un référent déontologique et informe que le CIG Grande Couronne (Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région d'Île-de-France) propose un référent déontologue mutualisé, service inclus dans la cotisation annuelle versée par la commune.

La mise en œuvre du dispositif nécessite la signature d'une convention de mise à disposition entre la commune et le CIG.

Résultat du vote : 17 pour, 0 contre, 0 abstention.

DÉCIDE :
• d'approuver le recours au référent déontologue mutualisé proposé par le CIG Grande Couronne ;
• d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dès sa réception.

DÉLIBÉRATION n° 2026/17 - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT de la COMMUNE à la CLECT

Le Maire rappelle le rôle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), chargée d'évaluer les charges transférées entre la commune et la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

Il informe le Conseil municipal que M. Serge NARDELLI s'est porté candidat pour représenter la commune au sein de cette instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne M. Serge NARDELLI comme représentant titulaire de la commune à la CLECT.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/18 - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS de la COMMUNE au SIARNC

Le Maire rappelle que la commune doit désigner ses représentants au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle-le-Château (SIARNC).

Il indique qu'un membre titulaire et un membre suppléant avaient été désignés lors du Conseil municipal d'installation.

Afin de compléter la représentation de la commune et de disposer de deux titulaires et deux suppléants, il est proposé :

- de confirmer Jean GARNIER en qualité de membre titulaire,
- de porter Michel CORDONNIER, précédemment suppléant, au rang de deuxième membre titulaire,
- et de désigner deux nouveaux membres suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :
Membres titulaires : Jean GARNIER et Michel CORDONNIER
Membres suppléants : Monique BOURG et Alain COLOMBI

Cette décision remplace les désignations antérieures relatives au SIARNC.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/19 - NOMINATION des REPRESENTANTS dans les ORGANISMES DIVERS

Le Maire rappelle que la commune doit assurer sa représentation dans plusieurs organismes extérieurs et présente les candidatures proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède aux désignations suivantes :

Réseau Au Fil des Pages 78 (Jouars Pontchartrain)
Titulaire : Alain COLOMBI
Suppléant : Isabelle PRÉCLAIRE

Syndicat Intercommunal du Lycée de La Queue-lez-Yvelines (SILY)
Titulaire : Alain COLOMBI
Suppléant : Mathieu GSTACH

Mission Locale (Rambouillet)
Titulaire : François BONNUIT
Suppléant : Léo DUFNER

Correspondant Défense
Titulaire : Jean GARNIER

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR)
Titulaire : Alain CISSE
Suppléant : Coralie VAVASSEUR

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/20 - ÉLECTION des MEMBRES de COMMISSION d'APPEL d'OFFRES (CAO)

Le Maire rappelle la composition obligatoire de la Commission d'Appel d'Offres et invite les conseillers municipaux à présenter leur candidature.

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal élit :

Membres titulaires
Vianney BERNARD
Élodie HEIM
Serge NARDELLI

Membres suppléants
Michel CORDONNIER
Mathieu GSTACH
François BONNUIT

Présidence
La Commission d'Appel d'Offres est présidée de droit par Monsieur Alain COLOMBI, Maire.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/22 - AUTORISATION d'OUVERTURE de la MICRO-CRECHE N°2

Le Maire rappelle que la commune a engagé la création d'une seconde micro-crèche afin de répondre aux besoins croissants des familles.

Il présente au Conseil municipal le dossier d'ouverture, comprenant les éléments techniques, les prescriptions réglementaires et l'avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'ouverture de la micro-crèche n°2, située 4 rue du Colombier, d'une capacité de 12 places.

Le Maire est autorisé à transmettre au Président du Conseil Départemental les pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/23 - CHOIX du NOM de la MICRO-CRECHE N°2

Le Maire rappelle que plusieurs propositions de noms ont été recueillies auprès des familles pour la nouvelle micro-crèche.

Après présentation des suggestions et échanges entre les élus, le Conseil municipal retient le nom suivant pour la micro-crèche n°2 :

" Les Petits Écureuils "

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/24 - APPROBATION du RAPPORT FINANCIER de la CLECT

Le maire présente au Conseil municipal le rapport financier établi par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il rappelle que ce rapport détaille les ajustements financiers liés aux compétences exercées par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines et précise les modalités de calcul des attributions de compensation.

Après présentation des éléments et échanges entre les élus, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'approbation du rapport financier transmis par la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport financier de la CLECT.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026/25 - APPROBATION du COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le 1er adjoint aux finances présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique (CFU) de la commune de l'année 2025. Il expose les résultats suivants :

Fonctionnement

Recettes	2 381 173,89 €
Dépenses	1 927 912,02 €
Résultat de l'exercice	453 261,87 €
Résultat reporté N-1	250 359,83 €
Résultat de clôture	703 621,70 €

Investissement

Recettes	570 980,94 €
Dépenses	1 072 328,84 €
Résultat de l'exercice	501 347,90 €
Résultat reporté N-1	911 831,84 €
Résultat de clôture	410 483,94 €

Restes à réaliser

- Recettes : 361 638,00 €
- Dépenses : 414 069,00 €
- Résultat RAR : – 52 431,00 €

Capacité de financement

358 052,94 €

Transfert fonctionnement vers investissement

D 023 : 358 052,94 €
R 021 : 358 052,94 €

Le Maire, qui aurait dû quitter la salle au moment du vote conformément aux règles applicables, est resté présent lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique.

DÉLIBÉRATION N°2026/26 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'affectation des résultats 2025 de la commune, tels qu'ils ressortent du Compte Financier Unique adopté lors de la séance du 23 avril 2026.

Les résultats sont les suivants :

Excédent de fonctionnement	703 621,70 €
Excédent d'investissement	410 483,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

AFFECTATION du RÉSULTAT

Section	Compte	Montant
Investissement	R001	410 483,94 €
Fonctionnement	R002	703 621,70 €

Le Conseil municipal décide :

d'AFFECTER l'excédent de fonctionnement de 703 621,70 € au compte R002 - Recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2026.

d'AFFECTER l'excédent d'investissement de 410 483,94 € au compte R001 - Recettes d'investissement du Budget Primitif 2026.

DÉLIBÉRATION N° 2026/27 - ATTRIBUTION des SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Le 1er adjoint aux finances présente au Conseil municipal les demandes de subventions déposées par les associations de la commune.

Il rappelle que les dossiers ont été examinés et que les propositions de montants ont été présentées en commission.

M. Michel CORDONNIER et M. Jean GARNIER rejoignent la séance au moment du vote : le nombre de votants est désormais de 19.

Le Conseil municipal procède ensuite au vote association par association.

Subventions 2026 – Résultats des votes sur 19 votants

NOM de l'association	Subvention	Votes pour	Vote contre	Abstentions
Association Amicale Cycliste Méré	350 €	18		1
Association ASCL	6 243 €	9	6	4
Association Baladins Amaury	800 €	18		1
Ecole Saint louis Notre Dame du Bel Air	450 €	18		1
Association Horticulture Montfort	250 €	18		1
Association MTC Méré Tennis Club	7 000 €	17		2
Association SARRAF	300 €	18		1
Association SCMA	500 €	18		1
Association Scouts Unitaires de France	550 €	18		1
Association Union Nationale des Combattants	100 €	18		1
Montfort Méré Triathlon	200 €	18	1	
Association Caractères	400 €	18		1
Club de Pétanque des Mesnuls	200 €	17	1	1
Club de Pétanque de Montfort L'Amaury	200 €	17	1	1
HÉLIUM	200 €	18		1
Association de l'Écureuil Roux	400 €	18		1
ADMR	75 759 €	10		9
Comité Œuvres Sociales	5 500 €	18		1
Coopérative scolaire Maternelle	1 105 €	18		1
Association de Jumelage	4 000 €	18		1
Coopérative scolaire Primaire	2 380 €	18		1

DÉLIBÉRATION N° 2026/28 – VOTE du BUDGET PRIMITIF 2026 de la COMMUNE

Le 1er adjoint aux finances introduit le point relatif au budget primitif 2026 et rappelle les principes généraux, notamment l'obligation d'équilibre budgétaire et la limite de 7,50 % applicable aux virements de crédits entre chapitres.

M. Vianney BERNARD, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2026 en détaillant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Un point est fait sur les dépenses liées au fonctionnement de la crèche ainsi que sur les demandes de subventions en cours destinées à accompagner ce financement.

Section de fonctionnement – Dépenses

011 Charges à caractère général	676 812,89 €
012 Charges de personnel	967 300,00 €
014 Atténuation de produits	457 802,00 €
65 Autres charges de gestion courante	300 252,00 €
66 Charges financières	3 300,00 €
67 Charges exceptionnelles	10 000,00 €
68 Dotations aux amortissements	23 091,00 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	**2 438 557,89 €**
023 Virement à la section d'investissement	358 052,94 €
042 Opérations d'ordre entre sections	13 091,00 €
Total dépenses de fonctionnement	**2 809 701,83 €**

Section de fonctionnement – Recettes

013 Atténuation de charges	12 000,00 €
70 Produits des services	194 345,00 €
73 Impôts et taxes	632 382,13 €
74 Dotations et participations	72 157,00 €
75 Autres produits de gestion courante	3 200,00 €
76 Produits financiers	6,00 €
731 Fiscalité locale	1 187 990,00 €
77 Produits exceptionnels	3 000,00 €
78 Reprises sur amortissements et provisions	1 000,00 €
Total recettes réelles de fonctionnement	**2 106 080,13 €**
002 Excédent antérieur reporté	703 621,70 €
Total recettes de fonctionnement	**2 809 701,83 €**

Section d'investissement – Dépenses

20 Immobilisations incorporelles	17 000,00 €
204 Subventions d'équipement versées	57 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 627 194,42 €
23 Immobilisations en cours	0,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	8 000,00 €
13 Subventions d'investissement	0,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	33 000,00 €
Total dépenses réelles d'investissement	**1 742 194,42 €**
040 Opérations d'ordre entre sections	114 000,00 €
Total dépenses d'investissement	**1 856 194,42 €**

- Reste à réaliser : **414 069,00 €**

Section d'investissement – Recettes

10 Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00 €
13 Subventions d'investissement	238 928,54 €
16 Emprunts	300 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	358 052,94 €
040 Opérations d'ordre entre sections	127 091,00 €
Total recettes réelles d'investissement	**598 928,54 €**
Total recettes d'ordre	**485 143,94 €**
001 Solde d'exécution positif reporté	410 483,94 €
Reste à réaliser	361 638,00 €
Total recettes d'investissement	**1 856 194,42 €**

Équilibre budgétaire

Les sections fonctionnement et investissement s'équilibrent chacune à :

- **Fonctionnement : 2 809 701,83 €**
- **Investissement : 1 856 194,42 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte **le Budget Primitif 2026**, équilibré en dépenses et en recettes.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

• Le Maire informe le Conseil du retard de deux conseillers, lié à la réunion d'installation du Comité Syndical du SIARNC qui se tenait le même jour.
Un point est fait sur la représentation de la commune au sein du syndicat.

• Mme Monique BOURG présente la prochaine manifestation communale

- Fête de la Saint-Jean le 21 juin 2026
 - 19h00 – Apéritif offert par la commune
 - Pique-nique partagé ou Food Truck
 - Animation musicale sur piste de dance
 - 23h00 – Spectacle pyrotechnique basé sur la chorégraphie, la musique, et le style (spectacle pyrotechnique de faible hauteur)

• Le Maire informe le Conseil d'un incident récent lié à un brûlage agricole autorisé sur la commune.
Des échanges ont eu lieu entre l'agriculteur, les services de secours et les services de l'État (Sous-préfecture, DDT de l'environnement). Le dossier est désormais suivi par les autorités compétentes.

• Des signalements de riverains concernant des nuisances liées au chantier de la rue de la Longue-Toise ont été évoqués.

• Un point est fait sur l'avancement du projet immobilier sur l'impasse du Pré aux Moutons : échanges avec le promoteur ADI, accès, commercialisation et voirie interne.

• Le Maire indique qu'un arrêté municipal sera prochainement pris concernant les chiens en divagation dans les terrains communaux : terrain de l'Abbaye, terrain du Poirier d'Encre et terrain près du. Supermarché La police municipale poursuit ses actions de prévention.

• Le Maire remercie la commission "Fêtes et Cérémonies" et en particulier Mme Audrey DUPIN pour l'animation de Pâques, qui a rencontré un vif succès auprès des jeunes Méréens et des parents.

• Le Maire rappelle l'organisation de la cérémonie du 8 mai 2026 et informe que la chorale animée par Mme Ève BALLOT, habitante de Méré, interprétera la "Marseillaise" lors de la commémoration.

• Des points relatifs à l'entretien de voirie (nids-de-poule) et à divers dossiers d'urbanisme ont été évoqués.